

Le Fongecif Île-de-France renforce sa démarche qualité par des webinars à destination des organismes de formation

Paris, le 21 décembre 2017- Le Fongecif Île-de-France a organisé, le 21 décembre, son premier webinar à destination des organismes de formation. L'objectif est de leur expliciter le contenu de sa Charte qualité, qu'il vient d'enrichir.

Afin d'être plus proche des organismes de formation, le Fongecif Île-de-France a innové en leur proposant un webinar, autrement dit un séminaire web à distance, dédié à sa Charte qualité. Trois thèmes étaient abordés : la réglementation, le référencement et le contrôle des organismes, et l'évaluation des actions de formation.

La Charte qualité présente les points fondamentaux de la démarche qualité du Fongecif Île-de-France. Cette nouvelle version a pour objectif de rappeler les éléments sur lesquels repose une action de formation. Elle permet également de présenter la procédure de référencement et de déréférencement des organismes dans son catalogue, ainsi que le contrôle du service fait et du contrôle qualité.

Enfin, ce document précise la démarche d'évaluation et de qualification de l'offre de formation, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des obligations légales et/ou des exigences qualité définies par la loi et par le Fongecif Île-de-France.

Pour Laurent Nahon, Directeur général du Fongecif Île-de-France, « il est important dans nos relations avec les organismes de formation d'être transparent sur nos attentes et nos exigences. L'ensemble des acteurs de la formation travaillent dans un même objectif : la réussite de la formation professionnelle. Le Fongecif Île-de-France s'inscrit dans cette dynamique ».

Ce premier webinar sera suivi d'autres rendez-vous en 2018 sur des thématiques liées à la qualité (le référencement, le contrôle qualité et service fait, les obligations légales, entre autres).

À propos du Fongecif Île-de-France

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience.

En 2016, le Fongecif Île-de-France a engagé 244 millions d'euros pour la formation des salariés franciliens. Il a accompagné plus de 300 000 personnes, délivrés plus de 55 000 CEP et financés plus de 15 000 projets professionnels.

La Présidente du Fongecif Île-de-France est Myriam Pesic, le Vice-président Patrick Frange, et le Directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : www.fongecif-idf.fr

Contact presse

Sandrine GUÉDON – Tél. : 01 44 10 59 73 – Courriel : s.guedon@fongecif-idf.fr